

SOCIETE
D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE
DU PAYS DE LORIENT



BULLETIN N°30 – 2001 - 2002

LES PAVEMENTS MÈDIÈVAUX DU CHATEAU DE CARNOËT EN QUIMPERLÉ

1- Le château de Carnoët, demeure ducal

Le château de Carnoët se situe dans la forêt domaniale, autrefois ducal, sur la rive droite de la Laïta. Il se dresse à mi-rivière, ou à mi-marée entre le Pouldu et Quimperlé. Le rétrécissement et la profondeur de la rivière permettaient le mouillage, permanent ou temporaire, dans l'attente du jusant ou du flot favorable. De part et d'autre de la Laïta, selon la nature des rives, des chemins de halage permettaient la remontée et la descente de lourds chalands. La voie fluviale jouait alors un rôle déterminant sur le plan stratégique et marchand. L'opportunité d'un mouillage permanent permettait à Carnoët le contrôle du fleuve dans un secteur dépourvu par ailleurs de toute liaison routière avec l'embouchure.

L'histoire du château est assez confuse (1). Il a pu être édifié au début du 11^{ème} siècle du temps d'Alain Canhiart, et possédait un moulin. La bâtisse qui a subi des fortunes diverses au gré des affections et désaffections des ducs de Bretagne, fut partiellement détruite par des expéditions punitives, restaurée et embellie puis définitivement détruite lors des troubles de la guerre de succession. L'étude de Patrick André propose, ci-dessous, de dater les carreaux de la 2^{ème} moitié du 13^{ème} siècle. Cela correspond bien à l'histoire de Carnoët : au début du 13^{ème} siècle le château est en mauvais état. Il intéresse néanmoins Pierre Mauclerc qui souhaite le récupérer auprès des moines de Quimperlé, pour en faire sa résidence. Cela fut l'objet d'un sérieux litige, réglé en 1214 au profit des moines qui conservent le « *vetus castrum* » mais surtout les droits de pêche sur la Laïta et autres impôts afférents. Avec Jean 1^{er}, dit Le Roux, en 1237, s'ouvre à son retour de cinq ans de croisade une ère de prospérité pour Carnoët ; elle durera jusqu'en 1341. Carnoët fut une des résidences de Jean Le Roux, qui fit ceinturer la forêt d'une haute muraille. Résidence de chasse et d'élevage, Carnoët comme Suscinio, Lanvaux, Morlaix, et Chateaulin servira à inviter les vassaux pour chasser et festoyer avant de tenir sessions... (2). Il est avéré qu'en 1266 Carnoët est une châtellenie ducal importante. Les aménagements et embellissements du château ont été commandés par Jean Le Roux, tout comme pour Suscinio. Ses successeurs, Jean II et Arthur III étaient eux aussi très attachés à Quimperlé et résideront souvent à Carnoët, prolongeant l'œuvre de Jean Le Roux. C'est à peu près vers 1373-1375 que le château de Carnoët est définitivement détruit par un incendie lors des événements de la guerre de succession de Bretagne. Carnoët ne semble pas avoir été réutilisé ultérieurement. La végétation et le temps achèveront la destruction commencée.

Les archives signalent des fouilles à différentes époques, sans qu'on en connaisse le résultat. Au 19^{ème} siècle un garde forestier trouve des carreaux vernissés et une barre de fer et de cuivre décorée (?). En 1880, certainement au moment où le Baron André Dannery fait construire le manoir, des fouilles sont entreprises dans le château ; un grand trou entre la basse et la haute cour met en évidence un passage souterrain ; des carreaux « *semblables à ceux du pavage de la Chapelle des Dominicains* » (3) sont mis au jour. Ils auraient pavé une pièce voûtée avec colonnes. Lors de la dernière guerre les Allemands qui occupaient le manoir

auraient fait quelques fouilles. Plus récemment on a trouvé dans le ruisseau qui court au nord-est des douves trois fragments : deux motifs de fleur de lys et un poisson. Ces pavements ont fait penser à ceux du Château de Suscinio qui sont très beaux, nombreux et magnifiquement restaurés. Les carreaux à incrustation sont de la même facture mais de dimension plus grande et de motifs différents. Mais quelques carreaux, des pans de muraille et le dessin des douves qui subsistent encore sous la végétation, cela fait peu pour un pareil passé...

En septembre 2001 des travaux de terrassements dans les pacages inondables situés entre le Château et la Laïta mettent au jour de nombreux autres fragments et carreaux entiers. Ils sont mélangés à des débris de vaisselle du 19ème siècle. Il y a aussi dans ce remblai à 40 cm de profondeur des tuiles, des ardoises et des pavements en terre cuite sans décor. L'étalement de 1500 m³ de terre et de grosses pierres (du château) a livré 48 kg de carrelages, fragmentés pour la plupart. Avec des pavements entiers de 13 par 13 cm (790 gr. pièce...) il faut 60 carreaux par m², et on a ici l'équivalent de 65 carreaux. Mais de trois motifs connus on passe à plus de douze, sans compter les combinaisons décoratives qui deviennent évidentes, comme on le lira ci-après.

2- Des pavés trouvés hors contexte archéologique

Les décors de sol de Carnoët n'ont donc pas été découverts *in situ*, mais dispersés autour des ruines du château. Même si la prudence s'impose pour toute hypothèse de restitution des panneaux de sol initiaux, l'absence de contexte archéologique ne surprend pas. La plupart des pavements médiévaux connus le sont à partir d'éléments jetés au rebut ou trouvés en vrac. De tels décors étaient soumis à une usure intense, qu'accentuait encore leur fragilité naturelle, source de reprises et de remplacements fréquents : un sol carrelé, autrefois comme aujourd'hui, n'est donc pas nécessairement contemporain des murs dans lesquels il s'inscrit.

Dans le sud de la Bretagne, on ne connaît à ce jour que deux pavements trouvés en place :

- à Vannes-Conleau, dans une résidence épiscopale, a été mis au jour en 1888 un pavement qui peut être daté des environs de 1300. Les relevés faits lors de la découverte permettent d'en connaître la disposition générale. (4)

- à Suscinio en Sarzeau, toujours dans le Morbihan, deux découvertes en 1963 et 1975, ont révélé la présence de deux exceptionnels décors de sol dans la grande résidence ducal. Le premier (deuxième moitié du 13ème siècle) n'est connu que par des pavés épars (plus d'un millier) récupérés en vrac, comme ici à Carnoët, mais au fond des douves. Le deuxième qui selon toute vraisemblance a remplacé le précédent, a été trouvé en place, couvrant 270 m². Il peut être daté des années 1330-1350. (5)

Les rares pavements médiévaux trouvés en place appartiennent le plus souvent à des édifices qui ont connu une fin brutale qui les a fossilisés : destruction violente (guerre, etc.) enfouissant les vestiges sous un « sarcophage » protecteur (Suscinio, chapelle du 14ème siècle), abandon lié à des motifs politiques (fermeture des établissements monastiques en Grande-Bretagne (6) dans les années 1530), déclin et non réutilisation ultérieure de l'édifice qui l'abritait (manoir épiscopal de Vannes-Conleau). Les constructions qui ont traversé les siècles n'ont pas gardé intacte la mémoire de leurs pavements initiaux.

Sans grand risque, on peut attribuer les débris de pavés de Carnoët au très proche château du même nom, sans pouvoir à ce jour déterminer son emplacement précis. Les adhérences de mortier coquillier sur la face inférieure des pavés prouvent seulement qu'il a

bien été mis en place (il ne s'agit pas de pavés en attente, ni d'une cargaison échouée récupérée au fond de la proche Laïta).

3- Des pavés bicolores incrustés

Les carreaux de Carnoët, tels que nous les connaissons à ce jour, et pour ne parler que de ceux qui possèdent un décor, appartiennent tous à la catégorie des carreaux à décor incrusté (*inlaid tiles* dans la typologie anglaise). Sur un pavé d'argile crue brun-rouge, ici un carré d'environ 13 cm de côté, dont les bords sont légèrement biseautés pour permettre une pose « bord à bord », on imprime en creux un motif, à l'aide d'une matrice de bois sculptée. Le vide obtenu (de l'ordre de 2 à 3 millimètres) est rempli d'une argile plus claire. A la cuisson, et sous l'effet d'une glaçure à l'oxyde de plomb, le motif se détache en jaune pâle sur le fond pain brûlé (7). La limite des motifs est remarquablement nette ici sur les carreaux de Carnoët.

Les premiers pavés bicolores incrustés apparaissent en Angleterre et en France dans le deuxième quart du 13^{ème} siècle. Il existait au 12^{ème} siècle des carreaux de céramique, mais monochromes qui pouvaient se sectionner selon des incisions tracées avant la cuisson et donner ainsi des compositions variées, sortes de marqueteries, servant de décor de sol au même titre que, par exemple, les mosaïques romanes (8). Ces pavés monochromes seront encore utilisés au 13^{ème} siècle et au-delà, en association, comme c'est ici le cas à Carnoët, avec les carreaux bicolores incrustés.

Les plus anciens exemples connus de pavés bicolores incrustés ont été signalés en Angleterre (Winchester, Clarendon) et en Ile de France (Saint-Germain-des-prés, Royaumont, Maubuisson). Ils sont datés des années 1235-1245 (9). Ils connaissent une grande diffusion dans la deuxième moitié du 13^{ème} siècle, où on les trouve sur des sites de Normandie, Champagne, Bourgogne, Flandre. Cet essor s'accompagne de l'apparition de styles régionaux. Par exemple, les pavés incrustés de Suscinio appartiennent au « style angevin » (10) connu par une trentaine de sites en Anjou, dans le Poitou et au sud de la Bretagne (Redon, outre Suscinio). Non retrouvés, les ateliers pourraient se situer près du confluent de la Maine et de la Loire. On peut aussi parler d'un groupe normand et d'un groupe de l'Artois, ce dernier centré autour de Saint-Omer (11).

Même si elles ne sont pas rares, ces productions restent toutefois un luxe, réservé alors à des édifices particuliers, le plus souvent religieux, ou, comme à Suscinio, aux parties religieuses (la chapelle) d'un château. Il serait très intéressant de savoir quelle partie de l'édifice ils ornaient à Carnoët. Inconnus dans le sud de la France, ils seront peu à peu concurrencés par d'autres techniques (12) : les pavés à engobe (*slip-decorated tiles*) simple évolution du type qui nous occupe ici, et au 14^{ème} siècle les pavés à décor peint faïencé (*tin-glazed tiles*) (13). Les pavements de Suscinio ont exploité les trois techniques, ceux de Vannes-Conleau étaient tous des pavés à engobe.

4- Catalogue

Le catalogue que nous présentons ci-dessous correspond à la soixantaine de carreaux découverts à ce jour. Nous n'avons représenté ici que les carreaux bicolores incrustés. Il faudrait y ajouter quelques carreaux monochromes verts, ou bruns, de même dimension et qui pouvaient s'intégrer, comme on le verra dans quelques exemples ci-dessous, à des compositions où ils alternaient avec des pavés décorés. Ces carreaux monochromes pouvaient

être aussi découpés, selon une incision faite avant cuisson, et qui permettait de les fractionner aisément en deux ou quatre pavés de plus petite dimension.

Les décors que nous présentons se répartissent en trois catégories :

4-1 Les décors animaliers

4-2 Les décors végétaux et fleurs de lys

4-3 Les décors héraldiques

4-1 Les décors animaliers

Les décors zoomorphes sont très fréquents sur les pavés médiévaux, où le bestiaire naturel et fantastique se développe à travers toutes les techniques alors employées : estampage, carreaux en relief, engobe, faïence.

On possède ici deux représentations animales.

a- le poisson (fig. 1 et 1 bis)

Le poisson, du genre brochet ou saumon, aux ouies bien marquées, disposé diagonalement, est inscrit dans deux arcs de cercle qui, dans une composition à quatre pavés, dessinent un cercle complet. Les deux angles libres s'agrémentent chacun d'une fleur épanouie à quatre pétales.)

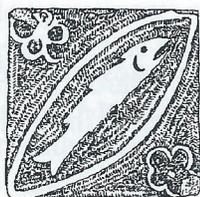


Figure 1

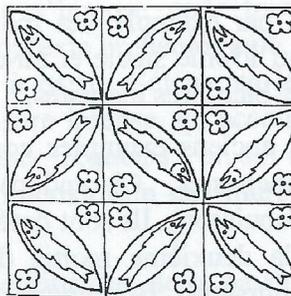


Figure 1 bis
(voir photo 1)

Ce type de décor n'est pas rare. En Artois, région pour laquelle on dispose d'une bonne documentation, on le trouve, soit seul sur un carreau comme ici (14), soit par groupe de quatre rayonnant vers l'extérieur (15), comme aussi à l'abbaye des dunes, à Coxyde en Belgique (16). Dans un tout autre contexte, le palais des papes à Avignon offrait au 14ème siècle des sujets analogues, peints sur des carreaux en pâtes réfractaires (17).

On se gardera de confondre les représentations évoquées ci-dessus avec les poissons du zodiaque, représentés tête-bêche, par paire.

b- Oiseaux affrontés (fig. 2 et 2 bis)

Inscrits dans un carré sur pointe tracé sur le pavé, deux oiseaux posés, au corps élancé dessinant une élégante courbe, et une aile déployée, paraissent s'observer. A chaque angle, un quart de fleur montre que la composition initiale faisait alterner les deux figures, oiseau et fleur, dans une combinaison qui n'est pas sans rappeler les étoffes et tentures orientales.

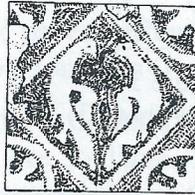


Figure 2

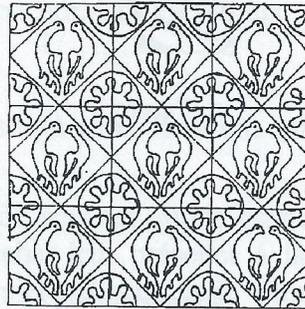


Figure 2 bis
(voir photo 2)

L'influence de l'Orient a pu s'exercer à partir des importations de tissus, broderies et tapisseries depuis le monde syrien, byzantin, copte. On connaît des représentations de tapis orientaux sur des peintures flamandes et italiennes (18). Les échanges entre les périphéries méditerranéennes, sans doute revivifiés dans le contexte des croisades ont permis à l'art gothique de faire des emprunts à des répertoires riches et anciens (19).

Le thème des oiseaux affrontés comporte souvent, au centre, un « arbre de vie », inspiré de la Genèse et de l'art de l'Iran sassanide. C'est un thème fréquent sur les pavés, par exemple à Sens (20), mais aussi dans les abbayes du sud du Pays de Galles (21). Un dessin très proche de celui de Carnoët, où les oiseaux inscrits aussi dans un carré sur pointe ne sont pas séparés par un arbre de vie, a été signalé à l'abbaye de Donmartin en Tortefontaine (Pas de Calais) (22) et en Normandie dans la grande composition de Saint-Pierre sur Dives (23).

4-2 Les décors végétaux et fleurs de lys

Les décors végétaux, ou efflorescences stylisées, agrémentent la moitié des pavés que nous avons observés. On les trouve sur des pavés « à décor ouvert », destinés à générer des compositions qui se développent sur des panneaux (fig. 3 et 3 bis), mais aussi sur des pavés de bordure où ils s'alignent en frises répétitives.

Sur les pavés « à décor ouvert », les efflorescences dessinent des variantes de la fleur de lys. On sait que ce motif, exploité depuis une très haute époque, un peu partout, ne saurait se restreindre à la seule famille royale. Même lorsque les rois de France l'eurent adopté, sans être d'ailleurs les premiers à le faire, à la fin du 12^{ème} siècle, ils n'en avaient pas le monopole. N'importe qui au Moyen-Age était libre d'adopter des fleurs de lys comme motif héraldique (24), *a fortiori* lorsqu'on ne considérait ce motif que sous son angle décoratif. Dans certains châteaux médiévaux, des textes font mention de *chambre à fleur de lis*, allusion possible à des tentures ou autres décors muraux auxquels pouvaient répondre au sol ces combinaisons de pavés (25).

Motif décoratif très fréquent, la fleur de lys connaît de nombreux types. Ici on observe un modèle simple « à pied posé » (fig. 4 et 4 bis), mais aussi une image plus complexe, « épanouie ou florencée ». Celle-ci (26) apparaît sur des pavés entiers, disposés sur pointe, mais aussi sur des demi-pavés triangulaires. Ainsi pouvait-on obtenir des compositions enchâssées dans un cadre matérialisé par des bordures, où la fleur de lys alternait avec des carreaux monochromes vert-foncé (fig. 5 et 5 bis).



Figure 3

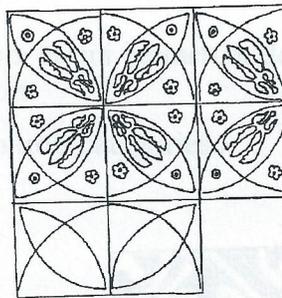


Figure 3 bis
(voir photo 3)

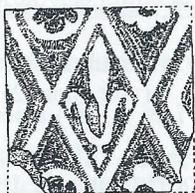


Figure 4

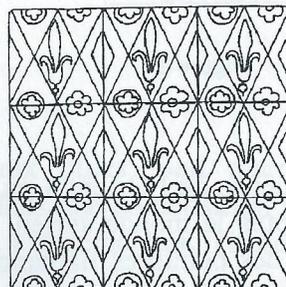


Figure 4 bis

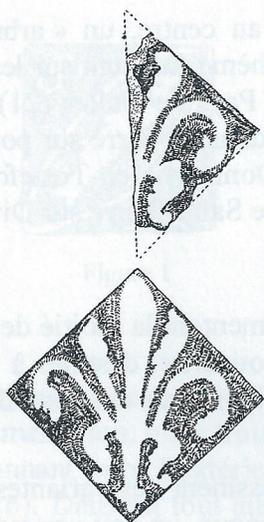


Figure 5

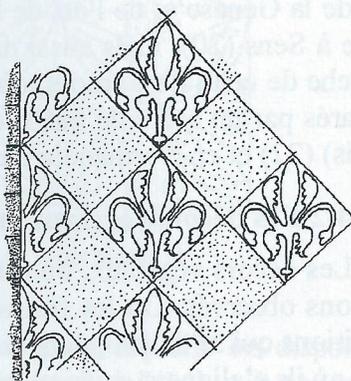


Figure 5 bis
(voir photo 4)



Figure 6

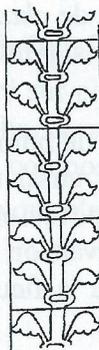


Figure 6 bis

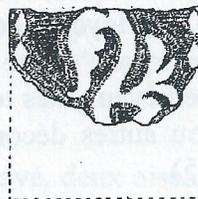


Figure 7

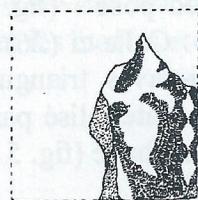


Figure 7bis

Les bordures à décor végétal sont ici de deux types. L'une est à décor rectiligne (fig. 6 et 6 bis), l'autre à décor serpentiforme (fig. 7 et 7 bis). Servant de limites aux compositions en panneaux, elles ne sont pas sans rappeler les bordures qui encadraient les vitraux.

4-3 Les décors héraldiques.

Deux pavés offrent un décor héraldique : un blason à trois chevrons (fig. 8), et un château à trois tourelles (fig. 9 et 9 bis).

L'emploi de motifs héraldiques dans les décors de sols (et autres espaces) est trop connu pour être souligné. Il est bien sûr tentant de rattacher leur présence à la volonté du maître des lieux d'honorer telle ou telle « maison », d'associer telle ou telle famille à son

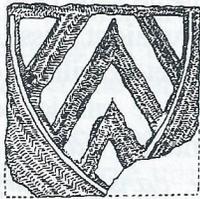


Figure 8

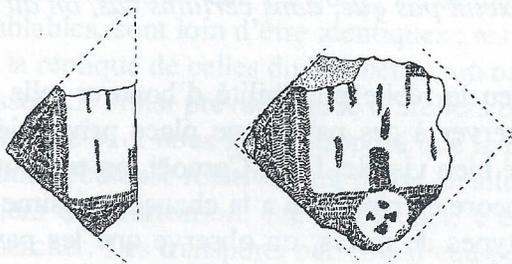


Figure 9

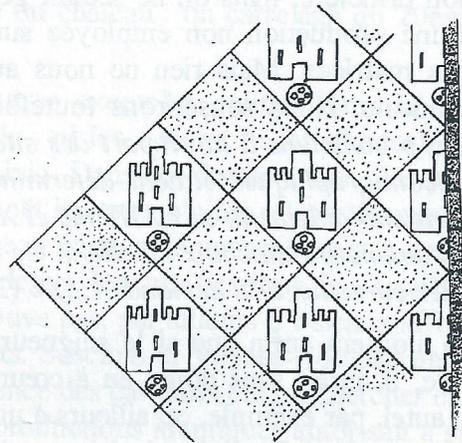


Figure 9 bis

œuvre, d'exercer en quelque sorte un certain patronat. Vue sous cet angle, la présence, dans le premier pavement de Suscinio, celui du 13^{ème} siècle, de pavés aux armes des Dreux, *l'échiqueté au franc quartier d'hermines*, n'est pas accidentelle : au 13^{ème} siècle, le duc de Bretagne, Jean Ier ou Jean II, prince de Dreux, marquait ainsi de ses armes sa propre résidence (27).

En revanche, pour ce même site de Suscinio, nous avons déjà exprimé nos réticences à attribuer à des familles précises les armes qui ornent le deuxième décor, trouvé en place et daté des années 1330-1350. Ce sont les mêmes réticences que nous éprouvons ici pour les deux figures sus-mentionnées.

Il manque en effet à ces décors héraldiques une dimension essentielle qui doit inciter à la prudence : la couleur héraldique, aussi importante que le motif lui-même. La technique du pavé bicolore exclut ainsi au 13^{ème} siècle toute une part du message héraldique. Autant essayer aujourd'hui, à partir d'un dessin en noir et blanc de distinguer un drapeau français d'un drapeau belge, irlandais ou italien...

En outre, les blasons qui ornent les décors de sols sont souvent d'un type très commun, que l'on peut presque parfois considérer comme des poncifs. L'écu à trois chevrons fait partie de cette catégorie. On le trouve aussi bien dans le nord du royaume (et ailleurs) qu'en Grande-Bretagne. Dans le duché de Bretagne, nombre de familles l'ont adopté, avec des couleurs différentes certes, mais comment le reconnaître ici ?

La même réserve vaut pour le château à trois tourelles, qui ouvre d'aussi larges horizons que le précédent (28).

Le château à trois tours pouvait être revendiqué par de très nombreuses « maisons », en Bretagne et ailleurs, où on le trouve aussi bien dans le Maine, en Artois, en Ile de France, mais aussi avec des variantes en Saintonge et en Vendée. La prudence s'impose donc.

Mais surtout, la tentation d'attribuer un pavé armorié à une famille particulière, que le maître des lieux aurait voulu honorer, signifierait que ce dernier aurait eu l'initiative de ce geste, qu'il aurait donc en quelque sorte « commandé » ces pavés à l'artisan, lequel les aurait spécialement fabriqués à son intention..

On ne peut malheureusement pas, dans la plupart des cas, déterminer la part qui revient au client dans le choix du décor. Bien sûr, sur le premier pavement de Suscinio, la présence de pavés aux armes des Dreux, ducs de Bretagne, exprime-t-elle sans équivoque une intervention princière, mais on ne saurait généraliser. Les tuiliers pouvaient aussi écouler le surplus d'une production non employée sur un chantier précédent, et réutiliser également d'anciennes matrices. Mais rien ne nous autorise à dire que ce fut le cas ici, dans cette résidence ducale. Nous souscrivons toutefois à la remarque suivante : « *La fréquence des « classiques » communs à la plupart des sites semble confirmer que, dans une large mesure les choix iconographiques étaient déterminés par le répertoire du tuilier (...) les ateliers avaient vraisemblablement, aux XIIIème et XIVème siècles comme de nos jours, un catalogue de motifs à soumettre au choix du client. Ce qui n'exclut pas que, dans certains cas, on ait pu fabriquer les carreaux à la demande (...)* » (29).

On ajoutera enfin que si le seigneur avait eu la réelle possibilité d'honorer telle ou telle famille, il aurait sans doute eu à cœur de réserver à ces pavés une place privilégiée : devant un autel, par exemple, ou ailleurs à une place bien visible. Ici, à Carnoët, on ne peut le savoir. En revanche à Suscinio où, dans un décor encore en place, on a la chance rarissime de percevoir la hiérarchie établie entre les différents types de pavés, on observe que les pavés armoriés (deux cents, répartis entre moins de dix types) occupent des emplacements quelconques, dans la nef, aux bas-côtés et surtout dans le vestibule où ils paraissent posés au hasard, sans volonté apparente de les mettre en valeur, comme si le paveur avait été laissé libre de ses choix...

Au total, si un pavé décoré d'un château ou Castille peut-être riche de signification à Royaumont ou Maubuisson en Ile de France, où les deux abbayes cisterciennes étaient liées à Louis IX et Blanche de Castille, il n'en va pas nécessairement de même ailleurs, où on peut considérer ces figures comme des décors « passe-partout ».

Conclusion provisoire

Ces quelques débris de sol retrouvés à Carnoët peuvent à priori sembler modestes, ne serait-ce que par l'étendue qu'ils représentent : guère plus d'un mètre carré ! Une surface dérisoire... Ceci nous invite donc à la prudence. Trouvés éparpillés, hors de leur cadre initial, ils ne permettent pas d'appréhender exactement les compositions auxquelles ils donnaient lieu, bien que certains indices laissent entrevoir de possibles assemblages.

Mais ils ont le mérite d'exister, et la rareté de ces types de décor justifie leur publication, dans l'espoir bien sûr que d'autres éléments viendront compléter ce modeste lot. On ne se permettra donc ici que des conclusions provisoires.

Il est, nous semble-t-il, évident que ces décors datent de la deuxième moitié du 13ème siècle. Une date antérieure à 1250 nous paraît exclue : les premiers types de pavés à

incrustation bicolore n'apparaissent pas avant le deuxième quart du 13ème siècle. Il s'agit, nous l'avons dit, de sites anglais et français proches de la cour royale. Une date postérieure à 1300 nous semble, quant à elle, improbable. A cette époque, les pavés à incrustation bicolore avaient déjà subi la concurrence des pavés à décor à engobe. Ils sont ici absents. A Suscinio, autre résidence ducale, ils sont majoritaires vers 1330-1350 et ont entraîné sans doute l'abandon et la mise au rebut des pavés incrustés. A Vannes-Conleau, tous les décors que nous estimons appartenir au début du 14ème siècle sont à engobe. Aucun, à notre connaissance, ne se rattache à la technique observée à Carnoët.

Cette deuxième moitié du 13ème siècle correspond, dans le duché de Bretagne, aux règnes de Jean Ier (1237-1286) et de Jean II (1286-1305), princes de la maison de Dreux, aux origines capétiennes. La résidence de Carnoët est alors attestée dans leurs actes. On rappellera bien sûr que la datation proposée ici (deuxième moitié du 13ème siècle) ne concerne que la pose du décor de sol et ne présume en rien l'âge du château : un carrelage du 20ème siècle peut agrémenter une demeure du 19ème...

Si l'on compare ces productions aux autres exemples connus dans la région de Bretagne, on observe une différence fondamentale : ni les décors, ni les dimensions ne les apparentent à la série de Vannes-Conleau ou Suscinio. Dans ces derniers sites, les pavés sont toujours d'un format 9 à 10 cm de côté. Ici à Carnoët les exemplaires retrouvés appartiennent tous au module 13 cm. En outre, les décors, même si parfois ils appartiennent à des familles semblables, sont loin d'être identiques : les fleurs de lys, les ramifications de Carnoët, ne sont pas la réplique de celles du Vannetais, où on ne trouve pas, par ailleurs d'oiseaux affrontés, de poissons... Ainsi prévaut l'idée d'ateliers différents. Suscinio et Vannes-Conleau ont un « air de famille », et nous avons supposé que la provenance des carreaux était à chercher en Anjou, où une nébuleuse relativement dense de sites aux productions identiques autorisait à situer les ateliers de fabrication. Ici, à Carnoët, c'est une autre paternité qu'il faudrait, selon nous, rechercher. Les transports par voie d'eau permettaient des transports lointains et relativement aisés. Le voisinage immédiat d'un fleuve à marée offrait à cet égard des conditions optimales. Ailleurs en France, on a supposé que des ateliers d'Artois ont pu approvisionner certains sites de Saintonge, que des échanges se nouaient entre les deux rives de la Manche, etc.

L'intérêt de ce type de découverte, à priori modeste, est précisément d'aider à mieux cerner cette réalité encore un peu floue d'atelier régionaux. C'est dire la nécessité de publier toutes les découvertes, fussent-elles d'apparence anodine, et de répondre ainsi au souci de l'historien : faire connaître le document, sans l'interpréter trop rapidement.

Christian BERRIOT & Patrick ANDRÉ



Photo 1

Photos 1 à 4 : compositions proposées à partir des figures 1,2,3 et 5
(Tous les pavés sont du même module 13×13 centimètres)



Photo 2



Photo 3

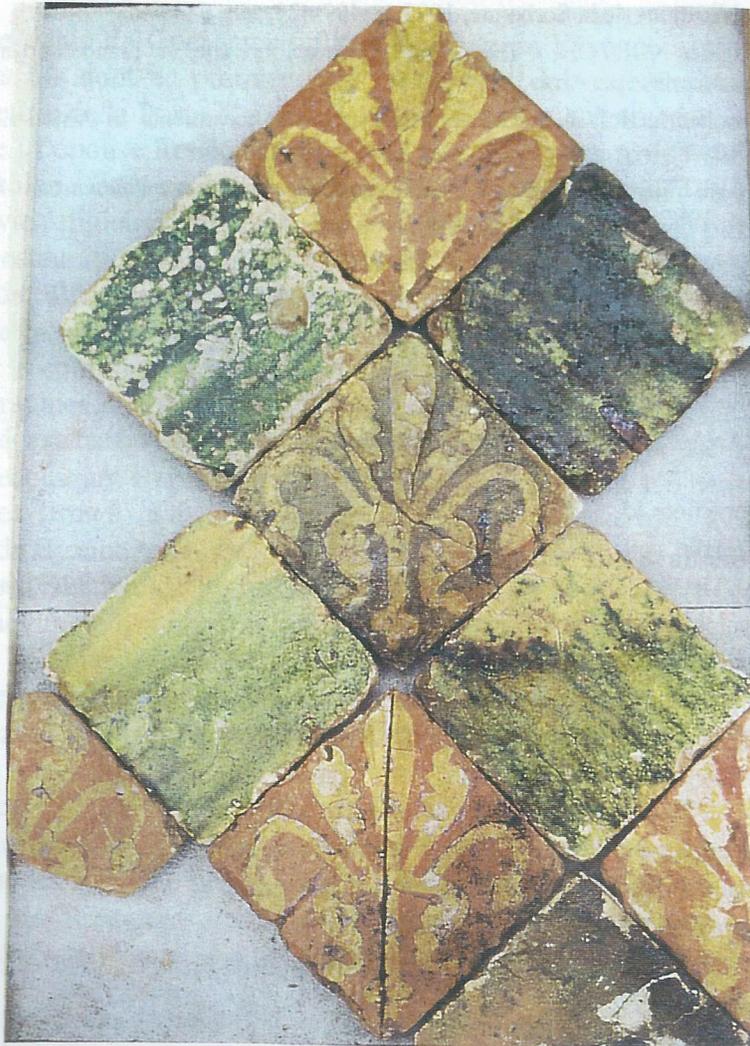


Photo 4

Notes

(1) Pour les sources concernant cette période mal connue du château de Carnoët, voir Marcel KERVAN, *D'Anaurot à Quimperlé. 1500 ans d'histoire*, 3^{ème} éd., 1995, p. 30 sq., et Patrick KERNEVEZ, « Les fortifications médiévales du Finistère ». *Institut culturel de Bretagne, Centre régional d'Archéologie d'Alet*, 1997, p. 170.

(2) Des sessions de la Commission, (ancêtre de la Chambre des comptes), chargée de l'examen des rôles des sénéchaux et receveurs locaux, ont été tenues à Carnoët entre 1260 et 1290. Jean KERHERVE, *l'Etat breton aux 14ème et 15ème siècles*. Paris, 1987, p. 343, 490-498. Le receveur de Carnoët portait le titre de châtelain.

(3) Nous ignorons tout de cette mystérieuse chapelle et du pavage qu'elle aurait pu contenir.

(4) Patrick ANDRE, « les pavements médiévaux du manoir épiscopal de Vannes-Conleau (Morbihan) ». *Bulletin de la société polymathique du Morbihan*, t. CXXVII, 2001, p. 47-61.

(5) Patrick ANDRE, *les pavements médiévaux du château de Suscinio*, Conseil général du Morbihan, 2001, 60 p.

(6) Le « Suppression act » du roi d'Angleterre Henry VIII (1536) a abouti en moins de quatre ans à la fermeture de quelque huit-cents établissements monastiques britanniques, dont les biens passèrent à la Couronne. Si les objets de culte purent être transférés, des éléments de toiture et d'ouvertures récupérés, les décors de sol restèrent, eux, souvent en place.

(7) Christopher NORTON, « Les carreaux de pavage en France au Moyen-Age », *Revue de l'Art*, CNRS, 1984, p. 59-72.

Christopher NORTON, « Les carreaux de pavage de la Bourgogne médiévale », *Archéologia*, n° 165, 1982, p. 34-45

(8) Brève et dense synthèse dans X. BARRAL I ALTET, « La mosaïque de pavement romane et les tapis de sol ». *Milieus naturels, espaces sociaux. Etudes offertes à Robert Delort, Histoire ancienne et médiévale*, 47, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, p. 409-423.

(9) Christopher NORTON, « The origin of two-colours tiles in France and in England ». *Terres cuites architecturales au Moyen-Age*. Arras, 1986, p. 256-293.

(10) Christopher NORTON « Thirteenth-century tiles pavements in Anjou ». *Actes du colloque d'Angers*, 2000. (à paraître)

(11) M. CARETTE et D. DEROEUX, *Carreaux de pavement médiévaux de Flandre et d'Artois. XIIIè-XIVè siècles*, Arras, 1985, 145 p. + 50 planches.

(12) Cf supra, note 7 pour les aspects techniques

(13) Collectif, *images du pouvoir, pavements de faïence en France du XIIIè au XVIIè siècle*, Bourg en Bresse, colloque de Juin 2000, musée de Brou, 2000, 200 p.

(14) Cf supra, note 11, fig. 339

(15) Ibid. fig. 240,290

(16) Cl. VAN NEROM. « Le pavement du lavatorium de l'abbayes des dunes ». *Cîteaux Com. Cist*, 3-4, 1984, p. 285-318

(17) Cf supra, note 13, p. 22

(18) L'art textile, coll. SKIRA, 1985, p. 31 sq.

(19) J. BALTRUSAITIS, *Le Moyen-Age fantastique*, Paris, 1981 (réed. 1993), p. 79 sq.

(20) *Archeologia*, 1982, n° 165, p.37

(21) Par exemple à Cardiff, et à Tintern abbey

(22) P. PONTROUE, « Quatre ans de recherches archéologiques à l'abbaye de Donmartin », *Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, IX, 1973, 3, p. 262.

(23) Cf Supra, note 10

(24) M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris 1993, p. 160-165.

(25) Par exemple au château d'Hesdin en Artois. Cf supra, note 11, p. 76

(26) « Florencée », car en usage chez les Médicis à Florence.

(27) Cf supra note 5 p. 18.

(28) Pol POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 1986, (2 t.)

(29) Cf Supra note 11, p. 58.